



Sujet : [INTERNET] Projet extension J.J.A. plateforme logistique à Flixecourt

De :

Date : 03/12/2020 12:21

Pour : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Madame la Préfète,

J'ai l'honneur de vous adresser en pièce jointe, la copie des observations que j'ai déposées en mairie de l'Etoile, auprès du Commissaire enquêteur, concernant le dossier référencé.

J'ajoute que je ne comprends pas qu'avant la clôture d'une enquête réalisée dans les conditions difficiles d'un confinement, les Communautés de Communes puissent influencer l'avis du public par une motion favorable au projet, et largement diffusée.

Avec mes sentiments respectueux

Ville Le Marcelet

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
<https://www.avast.com/antivirus>

-- Pièces jointes : _____

Enquête U Publique JJA2 - observations.odt

30 octets

Objet : phase 2 du permis de construire JJA, ZAC des Hauts Plateaux, 80690 Mouflers.

Copie à : Madame la Préfète, Muriel Nguyen

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Yves Deboevre

Remis à la Mairie de l'Etoile le _____ après ma visite au commissaire enquêteur pendant sa permanence du mardi 17/11/2020.

Nous voudrions manifester notre opposition au projet de cette phase 2 pour les raisons suivantes :

D'abord parce que le document qui contenait nos observations pour la première enquête , concernant le permis de construire de la phase 1, semble n'avoir pas été ajouté au cahier de l'enquêteur d'alors, Monsieur Jean Marie Alloneau .

Or, nombre de ces remarques et interrogations peuvent encore être exprimées pour ce qui concerne l'actuel second projet.

Nous joignons donc ce document, toujours d'actualité aujourd'hui, au présent registre, en ayant surligné en jaune les points qui n'ont pas obtenu de réponse.

Pour reprendre la présentation de 2018/19, nous avons adopté le même ordre chronologique, en reprenant au fur et à mesure les points de plus en plus importants à nos yeux.

1 – Environnement

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) a émis des avis et des recommandations qui n'avaient été pas suivies par les concepteurs du projet :

Qu'en est il aujourd'hui ?

L'imperméabilisation des sols est augmentée des nouvelles surfaces couvertes , au moins de celles des tours de 46 m , et on ne retrouve plus l'intention de végétaliser les toitures des bâtiments comme cela était prévu dans le premier dossier ?

Il faut dire qu'une végétalisation d'un toit à 46 m devient incongrue dans le paysage !

Mais on apprend qu'un architecte paysager a été missionné et a oeuvré à la continuité des espaces boisés

Et bien, il a échoué dans sa mission , (voir photo 1 en fin de ce document) et , sous forme de boutade , aucun rideau végétal de 46 m n'existera dans l'environnement futur , sauf peut être des rideaux d'éoliennes quand elles atteindront 124,50 m (cf : projet du mât de mesure de vents KALLISTA ENERGIE à Ville Le Marcelet.....)

Il n'empêche que toute la collecte des eaux de pluie des surfaces imperméables doit toujours s'infiltrer dans la nappe souterraine et que ces surfaces s'accroissent encore de 10 000 m² avec l'extension.

En 2018, la présentation du dossier indiquait que l'étude hydrogéologique n'était pas réalisée. L'est-elle maintenant avec une zone de réception des eaux de pluie accrue ?

Les nappes phréatiques des sous-sols sont-elles protégées quand JJA lui même indiquait que « le terrain crayeux est particulièrement perméable et qu'on trouve l'eau à partir de 8 m » mais déduit qu'il n'y a pas de contamination possible avec les zones de captage du réseau d'eau potable qui sont, selon lui, trop éloignées. Un forage est cité dans son rapport qui alimenterait la ZAC, mais ou se situe t'il ? ,

Une étude hydrogéologique est nécessaire avant une extension des risques.

Pour les Eaux usées, en 2018 on lisait déjà dans le dossier présenté que : « *L'étude concernant la capacité de traitement du supplément des eaux usées amenée par le projet dans la station d'épuration du syndicat intercommunal n'est pas faite.* »

Cette étude a-t-elle été faite depuis ? Et les nouvelles constructions , tant celles de J.J.A que les futures ne conduiront elles pas à une saturation de l'usine d'épuration ?

2 - Circulation des poids lourds .

Pour la partie du réseau routier concernée par la convergence des poids lourds vers le centre logistique, ce problème du trafic routier est très mal appréhendé, que ce soit dans le dossier du projet, par les élus du syndicat mixte, ou par la population.

Les éléments fournis dans le dossier sont (volontairement ?) vagues et il faut raisonner par le nombre de palettes et leur tonnage pour pouvoir calculer combien de camions arriveront et repartiront, par jour, de l'entrepôt.

Nos compétences ne nous permettent pas de produire une réponse précise à ce sujet. Mais **J.J.A peut et doit le faire précisément**, avec une présentation claire. .

On peut juste se fier à ses annonces du premier dossier, qui prévoyaient 400 mouvements / jour de poids lourds, et qui maintenant, avec l'extension de sa capacité de stockage par le « haut » (les tours de 46 m) **va doubler** sa possibilité de stocks .

J.J.A l'écrit lui-même dans ses documents, ses dix tours EGHA vont lui permettre de multiplier sa capacité par 2,5, par rapport à un bâtiment classique de 13,50m.

Il faut donc envisager **1000 (ou plus) mouvements de camions-jours !**

On est loin du trafic actuel mais surtout du rapport fourni , en 2018 , par le bureau d'Etudes qui se fondait sur des mesures faites le ... 8 juin 2018 !! . C'est affligeant de produire de telles études qui ne servent à rien. C'est de la prévision qu'il nous faut, pas des constats de l'après.

Nul besoin d'être prophète, pour constater qu'avant confinement, et même pendant, les poids lourds sont de plus en plus nombreux dans Flixecourt, bien qu'ils soient interdits par l'arrêté municipal pour la D 1001.

Cette interdiction a été nécessitée par le danger apporté par le passage des poids lourds dans le centre du bourg. On est au point bas de la traversée : des côtes de pente importante doivent être descendues pour passer la Nièvre, que ce soit pour qui vient d'Amiens, ou d'Abbeville.

Venant d'Abbeville, c'est aussi ce danger qui se manifeste pour arriver sur la zone des hauts plateaux par Mouflers et sa côte importante.

Ces difficultés d'accès sont indéniables et il faut rappeler qu'il n'y a aucune échappatoire pour un problème lié à une défaillance de freins dans les descentes de la D1001 vers Flixecourt.

Or, le seul argument avancé dans la phase 1 du projet consistait à répondre que les camions livreraient uniquement par l'autoroute A 16 !

Aujourd'hui c'est encore cet argument qui est repris, mais d'une manière bien floue, on peut lire ainsi que « *tout notre trafic sera donc canalisé vers l'agglomération de Flixecourt en restant sur la seule RD 1001.* »

En fait , **J.J.A** nous conduit à penser qu'on fera l'étude du trafic quand la construction sera opérationnelle. Et comme nécessité fait loi, on fera une déviation avec l'argent public dans quelques années ?

De toute manière, les entreprises routières ne s'engageront jamais à ne livrer et à repartir que par la seule autoroute A 16 !

Des routiers trans-frontaliers européens qui vont docilement prendre l'autoroute à péage et ne pas écouter leurs GPS et leurs intérêts , cela n'est bon que pour Noël ...sauf de mettre la brigade de gendarmerie à l'entrée de **J.J.A** !

Devant ce gros problème de circulation , il est nécessaire de mandater un bureau d'études indépendant qui ne se contente pas de faire son rapport en se basant sur l'analyse du trafic d'il y a 3 ans, mais de faire de la prospective d'après des données certaines de J.J.A.

A ce problème de trafic routier s'ajoutent tous les effets secondaires de production de CO 2, de pollutions sonores etc.

Pour J.J.A. 1, l'avis de la mission régionale avait été de recommander qu'une réduction des émissions des gaz à effet de serre mériterait d'être étudiée (page 3 de l'Avis du dossier 2018/19).

Il faut réaliser cette étude !

J.J.A. y avait répondu « prévoir des actions correctives 6 mois après l'ouverture du site », s'il y a des nuisances (page 13 de l'avis de la M.R.A.E.). **Quelle suite a été donnée à cet avis pour compléter les documents d'analyse de l'air aux alentours de la construction, maintenant qu'elle a commencé son activité ? (même si elle est encore réduite) . On pourrait ainsi mesurer l'évolution avant d'entamer une nouvelle extension .**

- 3 . Incendie

Le projet d'aujourd'hui est nettement plus dangereux dans le domaine de la sécurité que le précédent.

Les 10 tours de 46 m sont autant de cheminées accroissant les risques au feu.

Le pétitionnaire a bien conscience de ce risque , mais au lieu s'en saisir, il demande une « adaptation » des arrêtés préfectoraux et ministériels relatifs aux calculs de la stabilité au feu de ses constructions (!.) car , de son propre aveu, elles ne répondent pas aux prescriptions en la matière.

Peut on demander qu'avant tout accord du permis, une dérogation ne soit pas la seule réponse accordée pour ce point crucial ?

Nulle part dans les documents, l'avis de la commission départementale Incendie n'est mentionné ? Ni aucune information qui aurait été faite pour les premiers concernés, à savoir les pompiers de Flixecourt ?

4 -Emploi

Comme souvent l'argument politique avancé pour défendre un projet est celui de la création d'emplois.

J.J.A. n'y déroge pas mais avec des chiffres fantaisistes (550) sur lesquels il ne prend aucun engagement.

Pour le premier projet, ce devait être 200 emplois, qui sont aujourd'hui arrêtés à 60 (à vérifier) mais certainement pas à 200 !

Dans le chiffre de 550, on ne sait pas si le dépôt de la ZAC des colonnes du temps est compris, mais qu'importe, deux informations sont clairement exprimées pour le dossier :

- si l'extension est conçue avec 10 tours de 46 m, c'est qu'elles permettent une robotisation optimum pour une moindre intervention humaine. Deux personnes sont suffisantes par tour (peut être moins si une équipe suit plusieurs tours) . Tout est automatisé.

Donc cette zone « haute » de stockage nécessite 20 emplois. Les modifications prévues pour les autres structures vont toutes dans le sens d'un traitement des palettes mieux robotisé, donc nécessitant moins d'emplois.

Le projet ne génère donc pas d'embauche supplémentaire, et de plus la qualification nécessitée pour les emplois futurs (informatique industrielle) ne correspond pas à celle de notre bassin d'emploi.

- d'autre part, développer dans notre pays de tels équipements, c'est , certes , générer dans les usines de fabrication étrangère (chinoise ici) des emplois supplémentaires, mais c'est plutôt source de destruction d'emplois chez nous ! Nous encourageons une économie circulaire mais à l'échelle de la

planète, de la chine à l'Europe, avec des cargos, des containers, des camions, mais nous détruisons notre production locale.

Plus on pourra stocker chez nous, moins on fabriquera chez nous.

Nous avons heureusement encore des entreprises qui créent des emplois sans les inconvénients du projet JJA : ici, l'entreprise Bigard qui, sur 10000 m² fonctionne avec 250 salariés ?

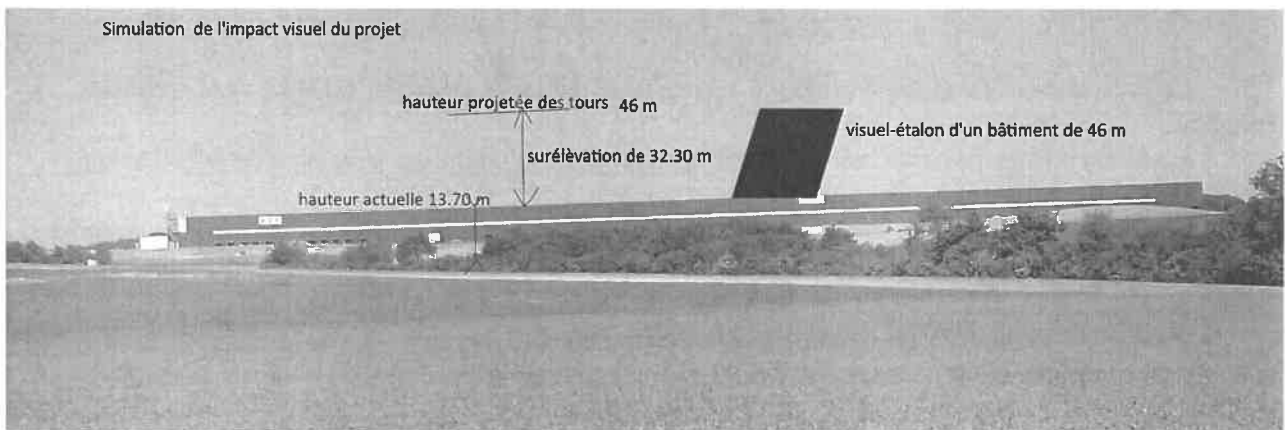
La zone des hauts plateaux pourrait continuer à se développer pour accueillir d'autres activités industrielles à haut potentiel d'emploi sans massacrer le site environnemental de la vallée de la Nièvre.

D'autant que la zone des Colonnes du temps présente les mêmes avantages pour l'entreprise J.J.A : bâtiments déjà existants, meilleure facilité d'accès à l'A 16, rocade de contournement d'Amiens, etc .

Voilà pourquoi nous nous opposons au nouveau projet comme en 2018 .

Nous demandons son retrait, et s'il fallait que nous ne soyons pas entendus, nous demandons que toutes les études soient faites, en amont des travaux, pour les différents points que nous avons soulignés :

Circulation, Risques Incendie, Pollution de l'air, des nappes, désindustrialisation locale.



P.S. Cette photo n'a pas pour objet de représenter les futures installations, mais simplement de traduire les proportions respectives des volumes actuels et ceux projetés